



Gemeng **Fiels**

## CONVOCAATION

Le Collège Echevinal de la Commune de Larochette, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du Conseil communal en date du **17 juillet 2023 à 08.30** heures ayant lieu en la salle des séances en la Mairie à Larochette en vue de délibérer sur les divers objets de l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

1. Etablissement du tableau de préséance des membres du Conseil communal ;
2. (Huis clos) – vote secret / Désignation d'un membre au conseil d'administration de l'Office social régional commun des communes de Fischbach, Heffingen, Larochette, Nommern, Vallée de l'Ernz et Waldbillig ;
3. Demande(s) de subside(s) ;
4. Questions, affaires courantes et communications ;

Larochette, le 11 juillet 2023

Pour le Collège Échevinal

  
Mirko MARTELLINI  
Bourgmestre



  
Bruno BRUNETTI  
Secrétaire  
(contreseing art. 74 LC)